

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2022-44

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 novembre 2022

L'an deux-mil-vingt-et-deux le quatorze novembre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 14

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 10 novembre 2022

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, , M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH et M. Bruno BOURY.

Excusés : Mme Dominique MICHEL (a donné procuration à Mme Annick Falcand)

Secrétaire de séance : M. Florence Pirat

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le maire informe que le décret du 29/07/2022 vise à consolider le modèle français de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers. Il prévoit également la désignation d'un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, convention et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune
- Mettre en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Mettre en œuvre les obligations de planification et d'information préventive
- Définir et gérer la défense extérieure contre l'incendie

Il peut aussi être l'interlocuteur des services de l'Etat et du SDIS sur les sujets relatifs à la sécurité des établissements recevant du public (ERP). Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE : Patrick Vernoux, conseiller municipal correspondant incendie et secours

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Florence Pirat

Le Maire,

Gary Leroux

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 21/11/2022

Publiée le 21/11/2022

Le Maire,

G LEROUX



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20221114-2022-44-DE
Date de télétransmission : 21/11/2022
Date de réception préfecture : 21/11/2022

